



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1998/12
31 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Buenos-Aires, 2-12 novembre 1998
Point 4 b) i) de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES
AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

MÉCANISME FINANCIER

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
des Parties, à sa quatrième session

Note du secrétariat

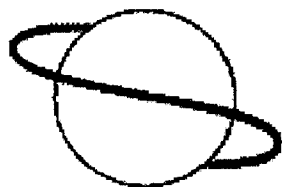
1. À sa deuxième session, la Conférence des Parties a adopté, dans sa décision 12/CP.2 1/, un Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mémoire d'accord qui est ainsi entré en vigueur (FCCC/CP/1995/7/Add.1). Ce Mémoire d'accord prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat. Le rapport ci-joint

1/ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses première, deuxième et troisième sessions, voir les documents FCCC/CP/1995/7/Add.1, FCCC/CP/1996/15/Add.1 et FCCC/CP/1997/7/Add.1, respectivement.

a été soumis par le secrétariat du FEM en application de cette disposition */. Le Mémoire d'accord prévoit en outre que, conformément à l'article 11.1 de la Convention, la Conférence des Parties communiquera au FEM, après chacune de ses sessions, toute directive relative au mécanisme financier qu'elle a approuvée.

2. Conformément aux lignes directrices pour l'examen du mécanisme financier, le rapport annuel du FEM à la Conférence des Parties doit être examiné dans le cadre du processus d'examen en cours du mécanisme financier visé dans les décisions 9/CP.1 et 11/CP.3 (FCCC/SBI/1997/6).

*/ Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu, et n'a pas été revu par les services d'édition.



Fonds pour l'environnement mondial

26 août 1998

[ORIGINAL : ANGLAIS, FRANCAIS ET ESPAGNOL]

Annexe

RAPPORT DU FEM À LA QUATRIÈME RÉUNION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES
NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	5
II.	PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE FEM ET EVENEMENTS MARQUANTS	5
	A. Réunions du Conseil du FEM.....	5
	B. Deuxième reconstitution des ressources de la caisse du FEM.....	6
	C. Première assemblée du FEM.....	6
	D. Autres activités dans le domaine des changements climatiques.....	6
III.	APPLICATION DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION.....	7
IV.	SUIVI ET EVALUATION	9
	A. Examen de l'état d'avancement des projets, 1997.....	9
	B. Bilan global du fonctionnement du FEM.....	10
	C. Enseignements des projets du FEM et Notes sur les enseignements du FEM.....	10
V.	ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	10
VI.	RESUME	18

TABLEAUX

TABEAU 1 :	FINANCEMENT D'ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (JUN 1997 - JUN 1998).....	11
TABEAU 2 :	FINANCEMENT D'ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES EXERCICES 1996 ET 1997.....	12
TABEAU 3 :	FINANCEMENTS AU TITRE DE LA PREPARATION DES PROJETS (JUN 1997 - JUN 1998).....	13
TABEAU 4 :	ACTIVITES HABILITANTES (JUN 1997 - JUN 1998)	14
TABEAU 5 :	PROJETS D'INVESTISSEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE (JUN 1997 - JUN 1998).....	16

ANNEXES

ANNEXE A :	LISTE DES RAPPORTS DEJA PRESENTES PAR LE CONSEIL DU FEM A LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CCCC	19
ANNEXE B :	PREMIERE ASSEMBLEE DU FEM, DECLARATION DE NEW DELHI	20
ANNEXE C :	LISTE DES DEPENSES DU FEM DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (L'ANNEXE C A ETE PUBLIEE A PART SOUS LA REFERENCE FCCC/CP/1998/12/ADD.1)	

I. INTRODUCTION

1. Conformément au *Mémorandum d'accord entre la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*, le FEM rend compte à la Conférence des parties de toutes les activités qu'il finance en application de la Convention. À cet égard, le paragraphe 7 du Mémorandum est le suivant :

Dans son rapport sur les activités qu'il finance au titre du mécanisme financier, le FEM doit donner des renseignements détaillés sur la manière dont il a appliqué les directives et les décisions de la Conférence dans son travail lié à la Convention. Ce rapport doit porter sur des questions de fond et inclure le programme des activités du FEM dans les domaines visés par la Convention, ainsi qu'une analyse de la manière dont, dans ses activités liées à la Convention, il a appliqué les politiques, les priorités de programme et les critères d'éligibilité établis par la Conférence. Le rapport doit comprendre en particulier une synthèse des différents projets en cours d'exécution et une liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine des changements climatiques, ainsi qu'un état financier indiquant les ressources requises par ces projets. Le Conseil doit également faire rapport sur ses activités de surveillance et d'évaluation de l'exécution des projets relevant du domaine des changements climatiques.

2. Le présent rapport a été préparé en vue de la quatrième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il couvre la période comprise entre le 1^{er} juin 1997 et le 30 juin 1998. Il décrit les activités approuvées par le Conseil du FEM dans le domaine couvert par cette Convention et fournit des informations précises sur la façon dont le FEM a appliqué les directives et décisions de la Conférence des parties. Une liste des rapports déjà remis par le Conseil à la Conférence est jointe au présent document dont elle constitue l'annexe A.

II. PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE FEM ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

A. Réunions du Conseil du FEM

3. Le Conseil s'est réuni à deux reprises pendant la période considérée : du 4 au 6 novembre 1997, à Washington, et les 30 et 31 mars 1998, à New Delhi. Il a approuvé cinq programmes de travail¹, avec un financement de 160 millions de dollars dans le domaine des changements climatiques.

¹ Outre les deux programmes de travail adoptés par le Conseil à ces réunions, trois programmes ont été approuvés par correspondance en juillet et décembre 1997 et en juin 1998.

B. Deuxième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM

4. Le 7 février 1997, le Conseil a demandé à la Banque mondiale d'agir en sa qualité d'Administrateur de la Caisse pour lancer, en coopération avec le Directeur général et Président du FEM, la deuxième reconstitution des ressources de ce mécanisme financier. Le 24 mars 1998, ce processus a été mené à bonne fin avec une reconstitution des ressources à hauteur de 2,75 milliards de dollars. À l'occasion de cette reconstitution, le Conseil a adopté des recommandations pratiques lors de sa réunion des 30-31 mars 1998².

C. Première assemblée du FEM

5. La première Assemblée du FEM s'est tenue à New Delhi du premier au 3 avril 1998. Y ont assisté un millier de participants représentant 119 pays membres, dont un chef d'État et quarante ministres. Les représentants de 16 organisations internationales et de 185 organisations non gouvernementales étaient également présents. Pour tous les participants, cette manifestation a été l'occasion d'examiner les politiques du FEM et de dresser un bilan de son fonctionnement. L'Assemblée a été saisie de plusieurs rapports sur les opérations et les politiques du FEM, à commencer par le *Bilan global du fonctionnement du FEM* (voir ci-après la section consacrée aux activités de suivi et d'évaluation).

6. L'Assemblée a adopté la *Déclaration de New Delhi* qui est jointe au présent document dont elle constitue l'annexe B. La déclaration souligne la contribution importante que le FEM peut apporter à la réalisation des objectifs des conventions et protocoles consacrés à la protection de l'environnement mondial, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Tokyo.

D. Autres activités dans le domaine des changements climatiques

7. Pendant la période couverte par le présent rapport, le FEM a entrepris les activités suivantes dans le domaine des changements climatiques :

- a) Deux nouveaux programmes d'opérations devraient voir le jour. L'un est consacré aux transports, l'autre au piégeage du carbone. Celui sur les transports est en préparation et un projet portant sur plusieurs des éléments envisagés sera examiné lors de la réunion d'octobre 1998 du Conseil. Celui sur le piégeage du carbone, dont la préparation vient à peine de commencer, tiendra pleinement compte des travaux des instances de la Convention sur cette question.
- b) En juin 1998, le Groupe consultatif pour la science et la technologie a organisé une journée de réflexion sur le piégeage du carbone. Cette réunion visait à examiner les principaux aspects de cette question, notamment les opérations de boisement pour fixer le carbone ou la décarburation des combustibles fossiles et le stockage du CO₂ isolé pendant la combustion. Un autre atelier sur les transferts de technologie et les innovations dans les pays en développement s'est déroulé en janvier 1998. Les travaux

² Rapport sur la deuxième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (GEF/C.11/6, annexe A), réunion du Conseil, 30-31 mars 1998.

ont été axés sur le renforcement des capacités, le secteur privé et la recherche-développement.

- c) Conformément à la décision³ du Conseil, le Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution et les Secrétariats des Conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques étudie comment assouplir son mode de calcul du surcoût et l'appliquer de façon plus pragmatique.

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION

8. Les directives données au mécanisme financier au sujet des politiques, des secteurs d'action prioritaires et des critères d'attribution des ressources font l'objet des documents suivants :

- a) Décision 11/CP.1 (FCCC/CP.1995/7/Add.1) *Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier ;*
- b) Décision 12/CP.1 (FCCC/CP.1995/7/Add.1) *Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques ;*
- c) Décision 11/CP.2 (FCCC/CP.1996/15/Add.1) *Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.*

9. *Préparation de la communication nationale des parties non visées à l'annexe 1.* Dans les rapports qu'il a déjà présentés à la Conférence des parties (voir annexe A), le FEM a rendu compte des mesures qu'il avait prises pour appliquer la directive énoncée dans la décision 11/CP.2, notamment par la mise en place d'un mécanisme de financement des activités habilitantes. Pendant la période faisant objet du présent rapport, le Directeur général et Président a approuvé 38 projets consacrés à des activités habilitantes dans 38 pays (voir tableau 4). À ce jour, 113 pays ont déjà eu accès à un financement à ce titre (voir annexe C, FCCC/CP.1998/12/Add.1). Tous ces projets ont été montés en étroite collaboration avec les pays bénéficiaires et tous répondent, dans une certaine mesure, à la nécessité de la préparation d'une communication nationale. Outre la Jordanie et l'Argentine, qui ont communiqué leurs données au cours de la période couverte par le rapport précédent, six autres pays non visés à l'annexe 1 (Mexique, États fédérés de Micronésie, République de Corée, Sénégal, Uruguay et Zimbabwe) ont aujourd'hui présenté leur première communication nationale. Cinq d'entre eux l'ont fait grâce à une aide accordée par le FEM au titre des activités habilitantes.

10. Pendant la période considérée, le Conseil a approuvé un projet mondial intitulé *Programme d'aide à la préparation des communications nationales*. Les activités prévues visent à aider les pays, conformément à la directive reçue au titre de la Convention, à fournir plus rapidement des données plus complètes et de meilleure qualité dans le cadre de leur première

³ Compte rendu conjoint des Présidents de la réunion du Conseil du FEM, 4-6 novembre 1997. Décision sur le point 13 de l'ordre du jour, *Questions diverses*.

communication nationale grâce à : i) l'ouverture d'un guichet « activité habilitantes » dans le domaine des changements climatiques ; ii) la mise à disposition d'une assistance technique supplémentaire ; et iii) l'organisation d'un certain nombre d'ateliers thématiques et régionaux. Grâce à ce projet, les parties non visées à l'annexe 1 devraient être bien mieux à même de préparer leur première communication nationale.

11. Le Secrétariat a récemment demandé aux Agents d'exécution de veiller à ce que les ressources fournies par le FEM pour financer des activités habilitantes couvrent le coût de la traduction dans l'une des langues officielles des Nations Unies. Les Agents d'exécution ont également été incités à prendre en charge le coût de la traduction en anglais des communications nationales lorsqu'une autre langue officielle des Nations Unies était utilisée⁴.

12. *Application des directives aux opérations du FEM dans le domaine des changements climatiques.* Lors de sa première réunion, la Conférence des parties avait donné instruction au FEM

« d'adopter une stratégie mixte prévoyant que les projets seront sélectionnés en fonction des deux séries de priorités telles que décrites au paragraphe 9 c) du rapport [du FEM] ; autrement dit les projets devront correspondre à l'un des secteurs d'action prioritaires, qu'ils soient à long ou à court terme⁵. »

Cette directive a donné au FEM une orientation claire, à un moment où il élaborait sa Stratégie opérationnelle. Le FEM a financé des projets tant dans le cadre d'interventions à court terme et économiquement efficaces que dans celui des trois programmes d'opérations⁶ qui visent à répondre aux priorités à long terme fixées par la Convention sur les changements climatiques. Comme on l'a vu au paragraphe 7, des programmes d'opérations consacrées aux transports et au piégeage du carbone sont en préparation. Quant aux interventions à court terme, elles servent également à monter des projets dont les objectifs pourraient servir de base à de futurs programmes d'opération à long terme, conformément aux directives de la Conférence des parties.

13. La Stratégie opérationnelle et les trois programmes d'opérations tiennent pleinement compte des politiques et des secteurs d'action prioritaires qui sont définis dans la Décision 11/CP.1 et auxquels on s'est systématiquement référé lors de la mise au point des activités à mener.

⁴ La décision 10/CP.2 dispose que : « Les communications pourront être présentées dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les parties non visées à l'annexe 1 sont encouragées également à présenter, dans la mesure du possible et selon qu'il est utile, une traduction de leur communication en anglais ».

⁵ Voir FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 12/CP.1.

⁶ Les programmes d'opérations dans le domaine des changements climatiques sont les suivants : suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique ; promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable par la suppression des obstacles existants et la réduction des coûts d'application ; et réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre.

IV. SUIVI ET EVALUATION

14. Pendant la période couverte par le présent rapport, le FEM a publié trois rapports consacrés au suivi et à l'évaluation de ses activités : *Examen de l'état d'avancement des projets, 1997*, *Bilan global du fonctionnement du FEM* et *Enseignements des projets du FEM*. Des exemplaires de ces documents seront disponibles pendant la quatrième réunion de la Conférence des parties. En 1999, le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM évaluera les interventions consacrées aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques.

A. Examen de l'état d'avancement des projets, 1997

15. L'Examen de 1997 a porté sur 105 projets mis en œuvre depuis au moins un an. Un tiers d'entre eux relevaient du domaine des changements climatiques. Les Agents d'exécution ont jugé que 34 % des projets examinés étaient « très satisfaisants » du point de vue de leur état d'avancement et des perspectives de réalisation de leurs objectifs de protection de l'environnement mondial. Seize pour cent ont été jugés « insatisfaisants » au moins pour l'un des aspects notés, soit plus que l'an passé⁷.

16. L'Examen de l'état d'avancement des projets passe en revue les faits marquants et les enseignements du portefeuille au cours de l'année écoulée dans chaque domaine d'activité et pour les questions intersectorielles. Dans le domaine des changements climatiques, on a constaté que le succès des activités impliquant une action sur la demande était très étroitement lié à l'efficacité des campagnes de sensibilisation et d'information du public. C'est là l'un des grands enseignements de l'Examen de cette année qui, dans ses conclusions, soulignait notamment l'extrême importance du cadre de politique générale et de la présence d'un environnement propice pour l'adoption et la diffusion de produits et de technologies faisant appel à de nouvelles sources d'énergie ou ayant un meilleur rendement énergétique⁸.

17. Les autres conclusions de cet examen ont montré que :

- a) la participation des parties prenantes joue un rôle important dans la réussite du projet ;
- b) l'adhésion pleine et entière des pays et des organisations bénéficiaires est une condition importante du succès de l'exécution des projets ;
- c) les projets qui présentent des avantages pour le pays et les populations locales, en plus de leurs effets positifs sur l'environnement à l'échelle planétaire, ont bien plus de chances de gagner l'adhésion des bénéficiaires ; et
- d) une incitation particulièrement efficace est de donner au secteur privé la possibilité de participer directement, aux côtés des organismes publics, à la prise des décisions qui le concerne⁹.

⁷ Examen de l'état d'avancement des projets du Fonds pour l'environnement mondial, 1997, (pages 7-8).

⁸ Examen de l'état d'avancement des projets du Fonds pour l'environnement mondial, 1997, (pages 14 à 16).

⁹ Examen de l'état d'avancement des projets du Fonds pour l'environnement mondial, 1997 (pages 21 à 27).

18. L'Examen de l'avancement des projets fait état de plusieurs mesures convenues lors de la réunion d'Examen tenue par les Agents d'exécution¹⁰. Ainsi, la publication des études du cas de certains projets (voir paragraphe 21) fournira d'autres directives pour les programmes et le groupe d'étude du FEM étudiera le portefeuille du domaine d'intervention en vue du prochain Examen de l'état d'avancement des projets. Les enseignements de l'Examen sont également intégrés et pris en compte d'autres manières. Comme l'indique l'Examen de 1997, ce processus d'examen est progressivement intégré aux procédures propres à chaque Agent d'exécution, et sert de base à des stratégies de gestion du portefeuille plus générales. Il a été demandé aux responsables de projet de prendre en considération les questions soulevées par l'Examen de l'avancement des projets lors de la formulation de nouveaux projets. Plusieurs de ces points font aussi l'objet de documents de synthèse à la demande du Conseil, et notamment la question des stratégies propres à mobiliser le secteur privé et à améliorer la coordination au niveau national.

B. Bilan global du fonctionnement du FEM

19. Cette étude a été préparée pour aider l'Assemblée à faire le point du fonctionnement du FEM. Elle traite d'un grand nombre de questions relatives à l'activité du Fonds entre 1994 et 1997. Sa conclusion est que le FEM a généralement fait preuve d'efficacité en ce sens qu'il a rapidement adopté un nouveau dispositif institutionnel et une nouvelle stratégie de programmation de ses ressources dans les quatre domaines d'intervention. Il est assez bien parvenu à mobiliser des cofinancements à l'appui de ses projets et son action a eu certains effets positifs sur les politiques et programmes des pays bénéficiaires. Les auteurs de cette étude constatent que le FEM a appliqué strictement, et dans des délais raisonnables, les directives que lui ont données les Conférences des parties, en tenant dûment compte de son propre mandat et de sa capacité de financement limitée. Ils notent aussi qu'il faut faire davantage à plusieurs égards, et notamment renforcer le dispositif des agents de liaison, améliorer le mode de calcul du surcoût, mieux prévoir la viabilité financière des projets, raccourcir le cycle du projet et sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'environnement mondial et au rôle du FEM. Les pages 57-58 et 92-93 de cette étude fournissent des renseignements complémentaires sur les projets et sur les activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques.

20. Le Conseil a demandé au Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution, de lui soumettre, pour examen et approbation à sa réunion d'octobre 1998, un plan d'action prenant en compte les recommandations de l'étude

C. Enseignements des projets du FEM et Notes sur les enseignements du FEM

21. Le premier de ces documents fait la synthèse des enseignements tirés à ce jour des projets financés pendant la phase pilote du FEM. La mission chargée de cette étude a analysé 30 projets. Selon les responsables et le personnel travaillant sur ces activités, les trois aspects suivants jouent un rôle important dans la réussite d'un projet :

- a) les interventions doivent s'inscrire dans le droit fil des politiques et priorités nationales ;

¹⁰ *ibidem*, p. (28 engl)?

- b) il faut nouer des partenariats, démarche qui exige un temps et des efforts considérables ; et
- c) il faut faire appel à des méthodes innovantes pour réussir à associer efficacement le secteur privé à la conception et à l'exécution des projets¹¹.

22. Le Secrétariat a démarré la publication de *Notes sur les enseignements du FEM* en mars 1998. Cette revue est un moyen de faire connaître les enseignements tirés de l'exécution des projets du FEM. Elle est disponible sur le site web du FEM (www.gefweb.org) et on peut aussi l'obtenir par l'intermédiaire du Secrétariat.

V. ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

23. Au cours de la période considérée, les financements suivants ont été accordés au titre d'activités menées dans le domaine des changements climatiques :

Tableau 1 : Financement d'activités dans le domaine des changements climatiques (juin 1997 - juin 1998)

Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Préparation de projets	9	2,20	0,42
Activités habilitantes	38	9,32	-
Projets d'investissement/ d'assistance technique	17	147,82	1 023,81
Total	64	159,34	1 024,23

24. Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des financements accordés pendant la période considérée a dépassé 1,1 milliard de dollars, dont environ 160 millions ont été fournis par le FEM à titre gracieux. Plus d'un milliard de dollars a été mobilisé sous forme de cofinancements.

25. Le tableau ci-après indique les financements accordés au titre d'activités menées dans le domaine des changements climatiques au cours des exercices 1996 et 1997 :

Tableau 2 : Financement d'activités dans le domaine des changements climatiques pour les exercices 1996 et 1997

Exercice	Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM	Cofinancement (USD M)	Total (USD M)
----------	----------------------	--------------------	--------------------	-----------------------	---------------

¹¹ Enseignements des projets du FEM (pages 1 et 2)

			(USD M)		
1996	Préparation de projets	3	1,30	1,10	2,39
	Activités habilitantes	7	5,43	0,00	5,43
	Projets d'investissement/ d'assistance technique	15	174,79	868,44	1043,22
	TOTAL	25	181,52	869,54	1051,04
1997	Préparation de projets	5	1,28	0,16	1,43
	Activités habilitantes	32	8,51	0,00	8,51
	Projets d'investissement/ d'assistance technique	14	137,21	428,58	565,79
	TOTAL	51	147,00	428,74	575,73

26. Au total, 5,2 milliards de dollars sont allés aux activités consacrées aux changements climatiques depuis le lancement de la phase pilote du FEM. La Caisse du FEM a apporté 776 millions de dollars à titre gracieux et 4,4 milliards de dollars ont été mobilisés sous forme de cofinancements. Une liste complète des projets du FEM dans ce domaine figure à l'annexe C. (Voir FCCC/CP/1998/12/Add.1).

27. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Le tableau 3 présente les financements octroyés à ce titre dans le domaine des changements climatiques pendant la période faisant l'objet du présent rapport.

**Tableau 3 : Financements au titre de la préparation des projets
(juin 1997 - juin 1998)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	COFINANCEMENT (USD M)
Afrique du Sud	Promotion d'un marché des appareils d'éclairage à haut rendement énergétique	0,23	
Brésil	Réduction du coût à long terme de la production d'électricité héliothermique	0,33	
Équateur	Suppression des obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables en Équateur, électrification des Galápagos par exploitation des sources d'énergie renouvelables	0,28	
Fédération de Russie	Réduction des émissions de méthane des houillères de Kuznetsk	0,20	
Malawi	Programme national d'écogestion de l'énergie et d'exploitation des sources renouvelables	0,07	0,03
Pakistan	Commercialisation de la production d'énergie éolienne	0,35	
Panama	Suppression des obstacles à l'exploitation de l'énergie éolienne	0,34	
Slovénie	Suppression des obstacles à une exploitation accrue de la biomasse comme source d'énergie	0,10	0,04
Viet Nam	Usine géothermique	0,30	0,35
Total		2,20	0,42

28. Les activités habilitantes suivantes ont été approuvées par le Conseil ou le Directeur général et Président du FEM pendant la période comprise entre juin 1997 et juin 1998. Elles intéressent 38 pays non visés à l'annexe 1.

**Tableau 4 : Activités habilitantes
(juin 1997 - juin 1998)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Afrique du Sud	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,32
Algérie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,20
Antigua-et-Barbuda	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,16
Azerbaïdjan	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,33
Bahamas	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,19
Bahreïn	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,34
Barbade	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,19
Belize	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,19
Cameroun	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,27
Côte d'Ivoire	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,33
Croatie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35
Dominique	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,17
Ghana	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,10
Guyana	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,20
Haïti	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Indonésie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,23
Jamaïque	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,23
Mali	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,10
Maurice	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,14
Mauritanie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35
Mozambique	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,22
Népal	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,31
Nicaragua	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,30
Niger	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35
Niue	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,30
Panama	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,30
Pérou	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,20
Philippines	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,16
République Centrafricaine	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35
République de Moldova	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,33
Sainte-Lucie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,17
Saint-Kitts-et-Nevis	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,16
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Sénégal	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,07
Slovénie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,35
Tanzanie	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,25
Thaïlande	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,19
Trinité-et-Tobago	Aide à la préparation de la première communication nationale en application de la CCCC	0,22
Total		9,32

29. Le tableau ci-après donne la liste des projets d'investissement et d'assistance technique approuvés par le Conseil du FEM pendant la période couverte par le présent rapport. Cette liste comprend trois projets qui seront mis en œuvre en collaboration avec des pays visés à l'annexe 1 (Hongrie, Lettonie, République tchèque et Ukraine).

**Tableau 5 : Projets d'investissement et d'assistance technique
(juin 1997 - juin 1998)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet mondial	Programme d'aide à la préparation des communications nationales	2,16	1,10
Projet multinational (Afrique du Sud, Argentine, Hongrie, Lettonie, Pérou, Philippines, République tchèque)	Éclairage à haut rendement	15,20	35,00
Argentine	Marchés ruraux basés sur l'exploitation de l'énergie renouvelable	13,52	212,20
Brésil	Utilisation rationnelle de l'énergie	20,00	180,00
Cap-Vert	Réforme et développement du secteur de l'énergie et de l'eau	4,93	55,07

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Chine	Suppression des obstacles à une large commercialisation des réfrigérateurs sans CFC à bon rendement énergétique	9,86	31,28
Chine	Mise en valeur de l'énergie renouvelable	35,73	372,27
Hongrie	Énergie renouvelable et développement régional	5,80	54,20
Inde	Récupération et utilisation commerciale des émissions de méthane des houillères	9,12	9,83
Inde	Utilisation rationnelle de l'énergie	5,00	32,00
Kenya	Suppression des obstacles aux économies d'énergie et à son utilisation rationnelle dans les petites et moyennes entreprises	3,19	5,45
Malaisie	Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel	7,30	12,62
Pérou	Électrification des zones rurales par la photovoltaïque	3,96	5,22
République démocratique populaire Lao	Projet rural hors réseau de distribution dans le cadre de l'électrification des zones rurales des provinces du sud du pays	0,74	1,37
Tunisie	Validation expérimentale des codes de construction et suppression des obstacles à leur adoption	4,36	3,77
Tunisie	Suppression des obstacles aux efforts devant aboutir à une transformation du marché et à un étiquetage des réfrigérateurs	0,75	1,23
Ukraine	Récupération des émissions de méthane des houillères	6,20	11,20
Total		147,82	1023,81

VI. RESUME

30. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, les ressources de la Caisse du FEM ont été reconstituées à hauteur de 2,75 milliards de dollars. Soixante quatre nouveaux projets ont été approuvés, dont 38 consacrés à des activités habilitantes. L'Assemblée du FEM s'est réunie pour la première fois et plusieurs rapports d'évaluation ont été soumis à son examen. Elle a réaffirmé l'importance du rôle du FEM pour ce qui est de l'aide qu'il apporte à la réalisation des objectifs des conventions et protocoles sur la protection de l'environnement mondial.

31. Grâce à la reconstitution de ses ressources et dans le droit fil de la *Déclaration de New Delhi*, le FEM continuera à développer son action dans le domaine des changements climatiques en appliquant les directives reçues des parties à la Convention. Il le fera en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution de ses activités afin d'appliquer encore plus efficacement les directives données par les parties.

**LISTE DES RAPPORTS DEJA PRESENTES PAR LE CONSEIL DU FEM
A LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CCCC**

Rapport sur le FEM restructuré présenté par le Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)

**PREMIERE ASSEMBLEE DU FEM
DECLARATION DE NEW DELHI
3 AVRIL 1998**

L'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial,

Réunie pour la première fois à New Delhi du 1^{er} au 3 avril 1998,

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de l'Inde pour avoir accueilli l'Assemblée et les *remerciant* vivement de leur générosité et des dispositions remarquables prises à l'égard de tous les participants,

Prenant note des points de vue exprimés à l'Assemblée par les représentants des États participant au FEM,

Reconnaissant que le FEM est le mécanisme de financement multilatéral qui a pour mission de promouvoir la protection de l'environnement mondial, dans le cadre d'un développement durable en fournissant des ressources nouvelles et supplémentaires à titre gracieux ou à des conditions libérales,

Reconnaissant également que l'action du FEM profite à tous les habitants de la planète et qu'elle répond plus que jamais à une nécessité, à l'aube du nouveau millénaire, compte tenu de l'état de l'environnement mondial et de la situation de sous-développement,

Soulignant que le FEM constitue un modèle éprouvé et unique en son genre de coopération internationale qui pourrait servir d'exemple à d'autres actions,

Soulignant aussi l'importance du rôle joué par le FEM dans l'aide qu'il apporte à la réalisation des objectifs des conventions et protocoles sur l'environnement mondial, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Reconnaissant les progrès considérables accomplis par le FEM, ses Agents d'exécution (PNUD, PNUE et Banque mondiale) et son Secrétariat au cours des quatre années écoulées depuis sa restructuration, en ce qui concerne son mode d'organisation et de gestion, la mise en place de son cadre institutionnel et opérationnel et l'appui aux efforts déployés par les pays en développement et les économies en transition pour améliorer la protection de l'environnement mondial et appliquer les Conventions de Rio,

Rendant hommage à l'excellence du travail réalisé par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), qui fournit des conseils stratégiques et examine les projets,

Se félicitant de la Deuxième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM à hauteur de 2,75 milliards de dollars, ce qui permettra au Fonds de continuer d'oeuvrer efficacement à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement mondial et de développement durable,

Prenant note des décisions du Conseil et s'appuyant, autant que de besoin, sur les analyses et les recommandations découlant du *Bilan global du fonctionnement du FEM*, de l'*Étude des enseignements des projets du FEM*, de l'*Examen de l'état d'avancement des projets du FEM* et du *Rapport du Directeur général sur les politiques, les opérations et l'avenir du FEM*,

Convient que pour donner toute la mesure de ses moyens grandissants et accomplir ses multiples missions :

1. Le FEM doit rester un organisme à la pointe du progrès, novateur, souple et attentif aux besoins de ses pays bénéficiaires, tout en étant le catalyseur d'autres institutions et d'autres initiatives.
2. Les projets du FEM doivent être entrepris à l'initiative des pays et un plus grand effort doit être fait pour que les pays s'identifient pleinement à l'action menée. À cette fin,
 - a) Les activités du FEM doivent correspondre à des priorités nationales servant la cause du développement durable et de la protection de l'environnement mondial ;
 - b) Le FEM doit mettre au point et exécuter une stratégie plus large d'information et de communication pour toucher ses multiples partenaires, afin de sensibiliser davantage le monde à la protection de la planète et à l'action qu'il mène, et doit davantage consulter les organisations non gouvernementales (ONG) et les populations locales sur ses activités ;
 - c) Le FEM doit élaborer et exécuter un plan d'action visant à renforcer la coordination au niveau national et à encourager les pays à s'investir réellement dans les activités qu'il finance, notamment sous la forme d'une participation active d'experts locaux et régionaux et de groupes communautaires à la conception et à l'exécution des projets.
3. Le FEM doit redoubler d'efforts pour assurer la pérennité des effets positifs sur l'environnement mondial obtenus grâce à ses financements et jouer un rôle moteur pour susciter des actions coordonnées, à plus long terme, avec d'autres bailleurs de fonds en vue de renforcer les capacités et de dispenser la formation nécessaire.
4. Le FEM doit alléger le cycle de ses projets afin de simplifier le travail de préparation, le rendre plus transparent et le faire davantage piloter par les pays bénéficiaires.
5. Le FEM doit procéder à une planification à plus long terme et entreprendre des programmes d'aide pluriannuels en vue d'obtenir le maximum d'effets positifs sur l'environnement mondial.

6. Tout en reconnaissant l'importance du principe du surcoût pour le FEM, il faut en simplifier la définition. Le FEM doit assouplir son mode de calcul du surcoût et l'appliquer de façon plus pragmatique.
7. Le FEM doit être une source de savoir, renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation, et s'efforcer plus activement de diffuser les enseignements tirés de l'expérience qu'il acquiert en exécutant ses divers projets et d'encourager le transfert et l'adoption de nouvelles technologies par les pays bénéficiaires.
8. En consultation avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le FEM doit s'efforcer de mieux définir les liens existant entre le secteur de la dégradation des sols, en particulier la désertification et le déboisement, et ses domaines d'intervention, et d'accroître son soutien aux activités menées dans ce secteur, dans la mesure où de tels liens existent.
9. Les Agents d'exécution du FEM doivent encourager l'adoption de mesures visant à une meilleure protection de l'environnement mondial dans le cadre de leurs programmes ordinaires et conformément aux conventions relatives à l'environnement mondial sans porter atteinte aux pouvoirs de leurs organes de direction.
10. Le FEM doit établir des relations étroites et des réseaux solides avec la communauté scientifique mondiale, en particulier avec les chercheurs et les instituts de recherche des pays bénéficiaires.
11. Le FEM doit promouvoir davantage la coordination et le cofinancement de ses activités par d'autres organismes, notamment dans le cadre bilatéral, et offrir davantage de possibilités d'exécution de ses projets aux entités visées au paragraphe 28 de l'Instrument, en particulier aux banques de développement régionales et aux organisations non gouvernementales (ONG).
12. Le FEM doit s'efforcer de mobiliser des financements supplémentaires auprès de sources tant publiques que privées. En tant que vecteur du changement technologique, il doit également rechercher de nouvelles possibilités de partenariats avec le secteur privé et d'associations entre les secteurs public et privé.